

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 30 septembre 2024 – PROCES-VERBAL

Etaients présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse, vice-présidente,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jean-Pascal BONFANTI, suppléant de M. LODE, commune d'Horville en Ornois,
- M. Gilbert DEPARDIEU, suppléant de Mme PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Michel PELTIER, suppléant de M. COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jean-Marie HANOTEL, MNE, suppléant de Mme FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Cyril CHARBONNIER, représentant M. le Préfet de la Meuse,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- MM. Patrice TORRES et Frédéric CARTEGNE, et Mme Elisabeth CESSAC (en visio), ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mmes Laetitia FAUGIERES et Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaients représentés :

- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Yves THERIN, MEDEF.

Etaients excusés :

- M. Philippe MANGIN, conseiller régional Grand Est,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val.

### 1) Approbation du PV du CA du 10 juin 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2) Avis du CLIS sur le projet de casernement de gendarmerie

M. CANOVA rappelle que le Préfet de la Meuse, conformément aux textes, a sollicité le CLIS pour avis concernant le projet de construction d'un casernement de gendarmerie dans l'enceinte du laboratoire, et son impact sur l'environnement (à noter que l'enquête publique commence ce jour, pour une durée d'un mois). Une réunion à laquelle étaient invités tous les membres du CLIS a eu lieu le 10 septembre, pour une présentation du projet par l'ANDRA.

Selon les réactions des membres en cours de réunion ou après consultation, ce projet ne vient pas modifier la situation actuelle, en termes d'impact environnemental et il n'appelle pas d'observation particulière de ce point de vue.

Un courrier sera adressé au Préfet en ce sens, en ajoutant les remarques faites par certains membres : souhait de s'assurer que les entreprises locales pourront participer à ce chantier (sur ce point, M. TORRES indique un découpage en 12 lots réalisé en collaboration avec Energic 55/52), inquiétude concernant la gendarmerie de Montiers sur Saulx, position des associations EODRA, MNE, CEDRA et Burestop contre une militarisation de la zone.

### 3) Recommandations du CLIS sur la phase industrielle pilote

M. JAQUET reprend les recommandations relatives à la phase industrielle pilote (phipil) issues des réflexions des membres de la commission « Risques », qui avaient été présentées par M. FERNBACH lors du dernier CA. Si elles sont validées, elles seront transmises au groupe de travail chargé de préparer le prochain PNGMDR, dans lequel doivent figurer les orientations quant à la définition de la phipil. Celle-ci sera ensuite arrêtée par l'ASN dans le cadre de l'autorisation de mise en service limitée à la phipil, si elle est délivrée.

Ces recommandations sont les suivantes :

- Ne pas considérer la phipil comme le démarrage du stockage.

- Ne pas fixer de durée *a priori* (elle doit simplement être suffisante pour démontrer la faisabilité des installations *in situ* et conforter la démonstration de sûreté de la DAC) mais prévoir une phase active plus longue que la phase de construction et la phase inactive réunies.
- Définir une surface au fond strictement limitée à la réalisation du programme de tests.
- Envisager une alvéole HA de 150 mètres pour les essais de récupérabilité (et non 80 mètres comme proposé par l'ANDRA).
- Déterminer un inventaire des colis aussi représentatif que possible en quantité et en qualité de ce qui pourrait être stocké, inventaire au-delà duquel aucun colis ne pourrait être descendu.
- Garantir une information et un suivi tout au long de la phase pilote, via le CLIS puis la CLI, sur les résultats obtenus, les problèmes rencontrés...

Il est enfin précisé que certaines associations, membres du CLIS, étant opposées au stockage, sont également opposées à ce que la phase pilote soit autorisée.

Pour Mme COMBE, cette présentation est fidèle aux travaux de la commission. M. HANOTEL confirme et souligne l'importance d'avoir un inventaire des colis destinés à la phipil. Sur ce point, Mme FAUGIERES signale qu'un document comportant un chiffrage cité dans la DAC et dont la référence figure en annexe n'est pas accessible. M. TORRES note la référence pour faire le nécessaire pour que ce document soit communiqué.

M. FLEURY souhaite expliquer la position de l'EODRA. Il estime que la phipil est née de l'échec du débat public de 2013 et qu'elle fait partie du lent processus qui mène, étape par étape, au stockage. Et l'EODRA ne veut pas rentrer dans ce processus. M. HANOTEL ajoute que, si l'ANDRA effectue son travail, les associations comme la sienne ne sont pas là pour cautionner ce travail.

Les associations qui ne souhaitent pas se joindre aux recommandations du CLIS feront parvenir un texte explicatif et l'ensemble sera présenté à la prochaine assemblée générale.

M. FLEURY estime que, depuis trente ans que le processus qu'il a évoqué est en cours, il n'est pas étonnant que des citoyens, peu ou pas informés, pensent que le stockage est déjà commencé. Pour M. TORRES, cela montre surtout que l'ANDRA, le CLIS ou d'autres, ont encore du travail à accomplir en termes d'information. M. CANOVA confirme que c'est en effet l'une des missions du CLIS et qu'il est nécessaire de renforcer les actions en ce sens.

En ce qui concerne le rôle du CLIS puis d'une CLI future, M. LHERITIER demande que les moyens dont dispose le CLIS soient maintenus dans la durée. Une grande différence existe en effet entre le financement du CLIS (par l'Etat et les producteurs de déchets) et celui d'une CLI (par les

départements d'accueil). M. JAQUET précise que, si la loi donne la possibilité de créer une CLI dès le dépôt de la DAC, il se trouve que le CLIS existe auprès du laboratoire au moins jusqu'en 2030, avec un financement garanti par la loi (qui a également étendu le périmètre de ses missions au projet de stockage).

MM. TORRES et RIQUART rappellent que les CLI disposent de moyens pour des actions ciblées, comme des missions de mesures dans l'environnement, avec le soutien de l'ASN si besoin. MM. CANOVA et FLEURY s'inquiètent toutefois de ce qui se passera avec une CLI, que ce soit en termes d'indépendance ou de financement.

#### 4) Point sur les expertises

M. JAQUET indique que la mission de l'IEER est en cours (un premier acompte a été versé cet été) et qu'une réunion avec l'ANDRA s'est tenue le 2 juillet afin de préciser les modalités d'échanges, via le CLIS. Un rapport préliminaire a été annoncé pour la fin de l'année. Ce rapport sera relu par des experts désignés par l'IEER et par l'ANDRA, et le rapport définitif sera présenté en AG du CLIS au second semestre 2025.

Concernant les deux autres sujets ayant fait l'objet d'appels d'offres infructueux (la tenue dans le temps de l'acier des alvéoles HA et l'analyse des scénarios d'intrusion humaine dans le stockage après fermeture), il a été fait appel au réseau européen d'experts en sûreté et radioprotection SITEX (association dont le CLIS est membre).

Pour le premier sujet, une demande est faite auprès des membres pour savoir s'ils peuvent eux-mêmes traiter cette question ou s'ils peuvent trouver des experts pour le faire. Pour le second, il est prévu un séminaire SITEX, au printemps 2025, au cours duquel les scénarios seront étudiés.

#### 5) Questions diverses

- M. JAQUET signale que la CNE, avant de venir présenter son rapport annuel au CLIS, doit le présenter devant l'OPECST. Compte-tenu de la tenue récente des élections législatives, l'OPECST qui comprend des sénateurs et des députés n'a pas encore été reconstitué. Cela devrait intervenir dans la deuxième quinzaine d'octobre et la CNE pourrait être auditionnée courant novembre. Dans ces conditions, l'AG du CLIS avec présentation du rapport CNE ne pourra avoir lieu que fin novembre ou début décembre.

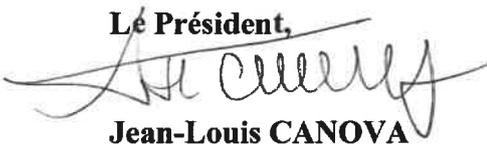
- M. JAQUET revient sur le rapport de la CRIIRAD (diffusé à l'ensemble des membres du CLIS) qui fait une analyse critique du volet radiologique de l'étude d'impact réalisée par l'ANDRA, dans le cadre de la procédure DUP, puis actualisée dans le cadre de la procédure DAC. Pour M. TORRES, certaines critiques, sur la forme, sont acceptables et normales au vu de la masse de documents à rédiger. Mais il constate que la CRIIRAD ne remet pas en cause sur le fond le travail de l'ANDRA quant à l'établissement de l'état de référence radiologique (qui montre la présence de radioactivité avant tout naturelle et pour une faible part, d'origine artificielle, liée aux essais atmosphériques et aux catastrophes nucléaires), et qui a été validé par l'IRSN et l'Autorité environnementale. Cet état de référence sera mis à jour, en tenant compte des critiques, avant toute autorisation de mise en service. M. FLEURY espère que cela sera fait correctement et que ce qui a été présenté à la commission « Environnement-Santé » le 3 juillet ne comportait pas d'erreur. M. TORRES souligne que l'ANDRA, comme le CLIS, a intérêt à ce que l'inventaire de référence soit solide, car il servira de point de comparaison avec les futurs inventaires pour évaluer l'impact du centre de stockage. MM. FLEURY et LERAY pensent néanmoins qu'il est nécessaire que l'ANDRA se justifie de manière précise par rapport aux reproches de la CRIIRAD. M. CANOVA propose de réunir les commissions « Environnement-Santé » et « Risques » conjointement afin d'obtenir les réponses de l'ANDRA sur les points soulevés par le rapport de la CRIIRAD, avant de décider, si besoin, d'auditionner la CRIIRAD elle-même. Cette proposition est acceptée par le CA, avec une réunion prévue fin novembre. D'ici là, l'IRSN devrait également apporter ses réponses aux observations de la CRIIRAD.

- M. STOLF souhaite que les membres du CLIS qui ont été désignés récemment pour le représenter à l'ANCCLI (MM. DEJAIFFE, MALINGREAU, HANOTEL et lui-même) s'investissent de manière plus significative (pour mémoire, la 36<sup>ème</sup> conférence des CLI est fixée au 8 octobre). Pour tenir compte des problèmes de disponibilité, il est décidé de désigner des suppléants : se portent volontaires M. PELTIER pour M. MALINGREAU et M. FLEURY pour M. HANOTEL. Il sera proposé à M. FERNBACH d'être le suppléant de M. STOLF.

- M. CANOVA rappelle qu'il avait été envisagé d'organiser un événement à l'occasion des 25 ans du CLIS (1999-2024). Les membres du CA sont à nouveau sollicités pour faire part de leurs éventuelles propositions.

A Bure, le 9 décembre 2024

Le Président,



Jean-Louis CANOVA